Assurance-chômage-Loi

La solution consiste pourtant à ordonner l'économie de façon à créer de l'embauche pour ceux qui cherchent un emploi. Le gouvernement a de nouveau recours au même tour de passe-passe. Les 250,000 citoyens qui seront touchés par cette mesure ne disparaîtront pas. D'après les données que nous avons fait consigner au compte rendu, les changements que le gouvernement a proposés vont peut-être faire perdre les prestations à 250,000 personnes, ce qui ne veut pas dire que leurs besoins seront modifiés.

Ils devront recourir à l'assistance sociale ou voler. Dans une étude dans ma circonscription faite actuellement, on a montré qu'il y avait corrélation directe entre la délinquance et le chômage aigu. Le taux de délinquance est directement proportionnel au taux de chômage; ce n'est pas simplement un problème économique, contrairement à ce que le gouvernement voudrait nous faire croire. Il s'agit donc d'un problème social très grave sur lequel le gouvernement s'obstine à fermer les yeux.

Le Conseil de planification sociale de la région du Grand Toronto a de son côté fait une étude intitulée «Le problème, c'est le chômage et non pas les chômeurs». Le gouvernement gaspille son énergie à essayer d'apaiser les chômeurs au lieu de s'attaquer à la cause du chômage. Il se contente de lâcher du lest au lieu d'empêcher le naufrage et il applique ce principe à la loi de l'assurance-chômage. Pourquoi ne pas utiliser son énergie pour prendre le mal à sa racine et s'attaquer aux problèmes réels? Un article publié hier dans le *Star* de Toronto paraissait sous le titre «Les entreprises étrangères responsables de la perte de 200,000 emplois au Canada». Richard Gwyn écrivait notamment:

Des filiales d'entreprises étrangères ont coûté au Canada 200,000 emplois, d'après une étude récente du Conseil des sciences.

Le propre organisme du gouvernement, le Conseil des sciences du Canada, sous la direction du Dr Shepherd, a rapporté que le capitalisme étranger nous avait coûté 200,000 emplois depuis 1972. C'est un problème auquel le gouvernement devrait consacrer toute ses énergies. Il devrait s'attaquer aux effets négatifs qu'il a sur l'économie canadienne dans le domaine de l'embauche. Pourquoi le gouvernement ne consacre-t-il pas toutes ses énergies à résoudre les problèmes que nous causent les sociétés minières multinationales?

L'automne dernier, l'International Nickel a licencié 2,600 travailleurs dans le bassin de Sudbury. Tout ce que le gouvernement a trouvé à faire, c'était de se tordre les mains. Il a déclaré qu'il ne pouvait pas intervenir, qu'il ne savait pas quoi faire et qu'il n'y avait d'autres solutions que de mettre ces gens à l'assurance-chômage. Le gouvernement devrait s'attaquer au problème de l'exploitation des ressources non renouvelables au Canada. Pourquoi ne le fait-il pas? On dirait qu'il s'efforce de paralyser la Chambre des communes et les énergies du ministère de l'Emploi et de l'Immigration en tripotant la loi sur l'assurance-chômage. Il essaie de donner l'impression au public canadien . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, je vous prie. Je regrette de devoir informer le député que son temps de parole est écoulé. Il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Le député a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Rodriguez: Qui a dit non?

Mme Appolloni: Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 1 heure?

L'Orateur suppléant (M. Turner): Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

• (1412)

Mme Ursula Appolloni (York-Sud): Monsieur l'Orateur, le présent débat illustre parfaitement la différence idéologique qui existe entre les libéraux et les conservateurs. J'ai lu dans le hansard d'hier le texte des débats et je dois dire que certaines des déclarations du député de Vancouver Quadra (M. Clarke) m'ont paru être foncièrement vindicatives. Ce n'est pas ainsi que nous envisageons l'assurance-chômage.

L'assurance-chômage n'est pas un système coercitif, c'est un régime dont peuvent bénéficier ceux qui ont perdu leur emploi sans qu'il y soit de leur faute. Il s'agit d'un programme d'aide temporaire dont peuvent se prévaloir les travailleurs en attendant de trouver un emploi à leur mesure et leur assurant une rémunération qui leur permet de satisfaire leurs besoins essentiels et justes.

Que s'est-il produit à cet égard? Je prétends que les députés de l'opposition officielle, malheureusement secondés par les media, ont au moyen d'insinuations et d'allusions malveillantes déclenché une campagne tellement haineuse contre les bénéficiaires des prestations d'assurance-chômage que les allocataires de bonne foi craignent presque maintenant d'avouer qu'ils en reçoivent. Je trouve qu'il est immoral et malhonnête de dénigrer tout un groupe de gens à cause de quelques abus.

Permettez-moi de signaler certains points soulevés durant le débat. Je parlerai tout d'abord d'une remarque qui aurait pu, je crois, donner lieu à une question de privilège. Je voudrais citer une déclaration du député de Vancouver Quadra consignée à la page 987 du compte rendu où il déclare:

Nous n'aimons pas les détours de ce côté-ci de la Chambre . . .

C'est une criante injustice et une grossière erreur de prétendre que seul les gens d'en face sont honnêtes. Je peux assurer au député et à tous ceux qui partagent ses vues que personne à la Chambre n'a le monopole de l'honnêteté.